

En Côte-du-Sud LES FORESTIERS prennent leur AVENIR EN MAIN

VERS UNE MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE DU BOIS DE SCIAGE ET DÉROULAGE



PUBLIREPROTAGE

Issue d'une demande des producteurs forestiers, le projet de mise en marché collective du bois d'œuvre produit en Côte-du-Sud avance à grands pas. Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est en effet à mettre la touche finale aux aspects légaux et réglementaires qui permettront de concrétiser les attentes exprimées par les forestiers ce printemps.

Pourquoi ce projet est-il si cher aux producteurs forestiers?

Depuis le tout début du projet, et pour les années à venir, l'objectif demeure le même : améliorer le revenu net des producteurs. Ce n'est un secret pour personne, ces derniers temps, le prix du bois à la quincaillerie a beaucoup augmenté. Si vous avez un projet de rénovation ou de construction, vous le savez. Les moulins et les quincailleries ont monté leur prix. Mais qu'en est-il plus près de l'arbre? Réponse : Les prix versés aux producteurs ont très peu augmenté ces dernières années alors que ceux des intrants, comme partout, ont grimé en flèche.

Pourquoi les producteurs n'ont-ils pas leur juste part ?

Comme dans beaucoup d'autres régions, pour des raisons d'économie, les petits moulins qui existaient dans chacun des villages (sur la rue du moulin bien souvent) ont disparu. Ils ont été remplacés par les quelques usines de sciage très performantes que l'on connaît aujourd'hui. Il y a donc à l'heure actuelle beaucoup moins d'acheteurs et très peu de concurrence. L'arrivée des garanties d'approvisionnement en forêt publique a empiré la situation en créant une pression à la baisse sur les prix obtenus en forêt privée.

Comment peut-on changer ça?

La concentration qu'on observe au niveau des acheteurs force les producteurs à se regrouper pour rééquilibrer les pouvoirs de négociations. C'est d'ailleurs de ce constat qu'est né le projet de mettre en marché collectivement tout le bois de sciage et déroulage produit dans la région.

Une nouvelle agence de vente représentant tous les producteurs est au centre du projet. Celle-ci, aura le mandat de négocier une convention avec les acheteurs et d'organiser la mise en marché de tout le bois : sciage, déroulage, feuillus, résineux. Cette convention établira entre autres les prix et les volumes à être livrés aux usines. Un pourcentage prédéterminé de la récolte sera aussi offert aux enchères; les acheteurs devront alors déposer des offres d'achat à date fixe.



FORÊT PRIVÉE : UNE RECHERCHE D'ÉQUITÉ LÉGITIME

« Les producteurs forestiers [de la Côte-du-Sud, de la région de Québec et du Sud du Québec] ont exprimé, à maintes reprises et de façon démocratique ces dernières années, le souhait que leurs organisations négocient collectivement les conditions de mise en marché du bois de sciage, comme le permet depuis 65 ans la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. L'objectif est d'accroître la transparence sur le marché, d'améliorer les revenus des producteurs, d'accélérer la transmission verticale de la prospérité au travers de la chaîne de valeur et de favoriser une mise en marché efficace, ordonnée, mais surtout équitable et viable pour tous les forestiers de ces territoires. Cette recherche d'équité n'est pas sans précédent au Québec et s'appuie sur une légitimité historique reconnue par tous les producteurs forestiers. »

Martin Caron, président de l'UPA, le 6 octobre 2022 | www.upa.qc.ca

RAPPEL HISTORIQUE

Le Syndicat des producteurs de bois dans vos vies

C'est en 1959 que l'Office des producteurs de bois de la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, devenu en 1971 le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, a vu le jour. À cette époque, le bois était destiné principalement aux usines de pâte et papiers. Cette tendance s'est inversée au détour des années 1990 alors que le bois destiné au sciage et au déroulage est devenu le principal débouché pour les forestiers.

Aujourd'hui, le SPBCS représente et défend tous les propriétaires de forêts privées, grands et petits, sur l'ensemble du territoire de la Côte-du-Sud. Il joue un rôle de premier plan dans la mise en marché de la ressource ainsi que dans la protection et la mise en valeur des forêts privées. Il informe les producteurs et contribue à leur formation afin de les soutenir dans leurs pratiques. Le SPBCS est un interlocuteur représentatif et crédible auprès de leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Qui sont les producteurs forestiers?

Les producteurs de bois sont vos voisins, des membres de votre famille, des amis. Ils sont plus de 3000 dans la région à se partager une partie de la forêt privée. Souvent, en plus de leur boisé, ils ont une parcelle de terre cultivable, une cabane à sucre, ou encore simplement un « spot de chasse ».

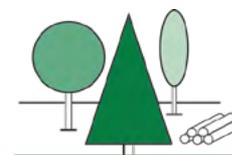
Ce qu'on ne réalise pas toujours, c'est qu'ensemble, ces quelque 3000 propriétaires entretiennent durablement la forêt. Ce sont également eux qui, bon an mal an, approvisionnent, un camion à la fois, les usines de sciage du territoire, contribuant ainsi au maintien d'une activité économique importante tout en préservant une ressource inestimable.

PROCHAINE ÉTAPE

Assemblée générale du SPBCS

Les nouveaux règlements actuellement en préparation seront soumis pour adoption lors d'une assemblée générale spéciale du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud qui se tiendra le 7 décembre à Saint-Jean-Port-Joli.

À suivre ...



Syndicat des
Producteurs de Bois
de la Côte-du-Sud

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca

Téléphone : (418) 856-4639